



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

horticulture

Question écrite n° 29085

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la suspension des aides aux investissements en serres horticoles annoncée par l'ONIFLHOR aux techniciens en charge de l'élaboration des dossiers dans les départements, faute de crédits suffisants. Cette décision brutale, apprise indirectement, crée une situation inédite dans une profession qui a dû se réformer, redynamiser son réseau de stations d'expérimentation et qui a engagé une stratégie de sauvegarde et de développement de la production horticole française qui représente à ce jour 1/5e des salaires agricoles permanents. Elle remet en cause des investissements souvent nécessaires pour faire face à la concurrence étrangère vive dans ce secteur. Ainsi souhaite-t-il connaître l'état de consommation des crédits affectés à l'ONIFLHOR et savoir si le Gouvernement entend maintenir ces aides indispensables pour ce secteur générateur d'emplois.

Texte de la réponse

Le programme d'aide aux investissements a été temporairement suspendu pour permettre de solder dans l'année en cours tous les dossiers en attente. Le budget 1999 pour le secteur horticole de l'Office national interprofessionnel des fruits, des légumes et de l'horticulture sera abondé dans cette perspective à l'occasion du prochain budget rectificatif. Dans le même temps, une nouvelle circulaire « serres horticoles », en cours d'élaboration, permettra de mettre en place des outils de développement de la production cohérents avec notre stratégie en matière horticole. Ce projet fera l'objet d'une concertation avec les représentants professionnels. L'Etat a toujours soutenu les efforts de restructuration de la filière horticole, que ce soit pour les actions d'expérimentations au travers notamment de l'Association nationale des structures d'expérimentation et de démonstration en horticulture, ASTREDHOR, ou pour la poursuite des actions promotion au travers de l'Association française pour la valorisation des produits et des secteurs professionnels de l'horticulture et du paysage, VAL'HOR et récemment du groupement d'intérêt économique PROVAL. Il en sera de même pour les aides aux serres horticoles. La France est déficitaire en produits horticoles malgré son savoir-faire et ses atouts géographiques. Il est dans nos missions de favoriser cette production riche d'avenir et d'emplois.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29085

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 avril 1999, page 2432

Réponse publiée le : 14 juin 1999, page 3607